



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 21 octobre 2021

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès – statistiques relatives aux réclamations biotiques et abiotiques
N/Réf : 2110491C

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 5 octobre dernier. Par celle-ci, vous souhaitez obtenir des statistiques relatives à des réclamations pour les cultures de soya, blé et maïs associées aux stress biotiques et abiotiques, tel que les ravageurs ou autres facteurs comme la sécheresse, l'excès d'eau ou gel, etc., et plus particulièrement les données en lien avec la sclérotiniose, la fusariose et les mycotoxines pour les dix dernières années, et ce, ventilées par région administrative.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint le tableau « Nombre d'avis de dommages par cause assurable - Programme d'assurance récolte de 2010 à 2020 inclusivement - Cultures de blé, maïs-grain et soya ».

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]

Isabelle Chabot
La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels

IC/sg

p. j.